



FORMATION DE PREPARATION AU CAP PETITE ENFANCE

Du 8 octobre 2012 au 4 juin 2013

Formation à temps plein

OBJECTIFS DE FORMATION ET PERSPECTIVES D'EMPLOI

Former des professionnels de la petite enfance aux fonctions :

- ✚ d'Agent Spécialisé en Ecole Maternelle (ASEM),
- ✚ d'Animateur en séjour de vacances et en accueil de loisirs sans hébergement, périscolaires, contrat de réussite éducative, halte-garderie, halte-jeux,
- ✚ d'Agent en crèche,
- ✚ d'Assistante maternelle (en crèche familiale ou indépendante).

PUBLIC CONCERNE

- ✚ Demandeurs d'emploi,
- ✚ Salariés dans le cadre d'un Congé Individuel de Formation,
- ✚ Salariés dans le cadre d'un plan de formation.

VALIDATION DE LA FORMATION

- ✚ Le **CAP Petite Enfance** délivré par l'Education Nationale au terme d'un examen en juin 2013.
- ✚ L'Attestation de **Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1)**
- ✚ Par l'arrêté du 21 mars 2003, le titulaire du CAP Petite Enfance est autorisé à exercer les fonctions d'animateur de centres de vacances et de loisirs sans hébergement. Le CAP Petite Enfance donne l'équivalence du **BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)**.

EFFECTIFS

13 à 25 stagiaires.

CONTENU DE LA FORMATION

✚ Formation en centre (686 heures)

- Activités, techniques éducatives
- Soins, entretien, hygiène
- Sécurité, secourisme, réglementation,
- Mathématiques, physique, chimie
- Biologie appliquée
- Connaissance de l'enfant (développement de l'enfant, psychologie, garde d'enfants à domicile, nutrition, protection des mineurs, vaccinations et accidents domestiques, techniques sanitaires,...)
- Vie sociale et professionnelle, environnement social et culturel
- Histoire, géographie,
- Secteur professionnel et Techniques de recherches d'emploi

✚ Formation pratique (434 heures soit 13 semaines)

- 13 semaines de stage en alternance (école maternelle, ACM – Accueil collectif de Mineurs de loisirs, crèche,...)

Institut de Formation à l'Animation (I.F.A.)
168 bis rue Cardinet - 75017 PARIS
☎ 01 44 85 29 80 - 📠 01 44 85 29 88
Email : institut.formation.animation@wanadoo.fr

Formation Professionnelle : 11.75.04550.75
Association Agréée Jeunesse et Sports : 75.870
SIRET : 309 552 198 00017 - APE/NAF : 804 C



Fonds Social Européen



institut de formation

de l'animation

DUREE DE L'ACTION

Du 8 octobre 2012 au 4 juin 2013

1106 heures dont :

- ✚ 672 heures de formation théorique (enseignement général et technique)
- ✚ 434 heures de stage pratique

Stages pratiques : le stagiaire effectuera les stages suivants :

- ✚ 5 semaines en école maternelle
- ✚ 3 semaines en accueil de loisirs
- ✚ 5 semaines en crèche ou halte-garderie

LIEU DE FORMATION

Paris 20^{ème}

CONDITIONS D'ADMISSION A LA FORMATION

Pré-requis

- ✚ Etre âgé de plus 18 ans ou plus
- ✚ Niveau scolaire 3^{ème}
- ✚ Expérience (professionnelle ou bénévole) obligatoire, même courte, en collectivité d'enfants (crèche, maternelle, halte garderie, ...)
- ✚ Posséder les qualités nécessaires pour assurer une présence active auprès d'enfants

Inscriptions

Demande du dossier d'inscription par courrier ou par mail **avant le 15 février 2012**

Clôture des inscriptions : **le 29 février 2012** (date limite de réception du dossier complet dans les locaux administratifs de l'IFA)

Sélections

- ① Examen des **dossiers de candidature**
 - ② Présence obligatoire à une **réunion d'information collective** (1 heure)
 - ③ Epreuve écrite : compétences de lecture et d'écriture (2 heures)
 - ④ Entretien oral
- } entre le 1^{er} avril 2012
au 30 mai 2012
(sur convocation)

FRAIS DE FORMATION ET REMUNERATION

- ① **SI VOUS ETES SALARIÉ-E** **5 600 €**
 - En Congé Individuel de Formation (CIF)
 - En Formation Continue financée par l'employeur (Plan de Formation ou Période de Professionnalisation)
 - En Contrat de Professionnalisation le coût de formation et la rémunération sont pris en charge par l'employeur
- ② **AUTRES FINANCEMENTS** **4 210 €**
 - Financement pour les demandeurs d'emploi par le dispositif « Chéquier Qualifiant » : se renseigner auprès de Pôle Emploi ou de la Mission Locale
 - Cofinancement : vous pouvez vous renseigner selon votre situation auprès de Pôle Emploi, de la Mission Locale, de la Caisse d'Allocation Familiale, du Conseil Général, de votre Caisse de Retraite, du Centre d'Action Sociale, de la Maison de l'Emploi ou du P.L.I.E de votre commune...
 - Financement Individuel
- ③ **SI VOUS AVEZ ENTRE 18 ET 25 ANS** **4 210 €**
 - Financement possible également par le dispositif « Fond d'Aide aux Jeunes » et autres dispositifs 18-25 ans : se renseigner auprès de la Mission Locale et/ou Pôle Emploi